

Luxembourg, le 17 février 2021

PUBLICATION DU BULLETIN BCL 2021/1

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) publie aujourd'hui son Bulletin 2021/1.

Le Bulletin 2021/1 de la Banque centrale du Luxembourg (BCL) fournit un aperçu de la situation économique et de ses perspectives pour la zone euro et le Luxembourg sur base des données disponibles au 10 décembre 2020, date de clôture de la publication.

Cette publication comporte deux parties : la première analyse la situation économique actuelle et ses perspectives, tandis que la deuxième reprend l'avis de la BCL sur les projets de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2021.

Le premier chapitre présente la situation économique et financière dans la zone euro ainsi que les décisions de politique monétaire prises récemment par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne.

Le deuxième chapitre est consacré à l'économie du Luxembourg. Il comprend d'abord une partie rétrospective qui analyse l'évolution de la conjoncture au cours de l'année 2020. L'économie est considérée dans son ensemble, mais aussi par ses principaux secteurs. Ce survol analyse le marché du travail, les relations économiques du Luxembourg avec le reste du monde, et les évolutions en matière de prix et de coûts. Le diagnostic conjoncturel est complété par les projections macroéconomiques et de finances publiques telles qu'élaborées par les économistes de la BCL.

Le deuxième chapitre comprend également deux encadrés.

Le premier présente les principaux résultats de la troisième vague de l'enquête sur le comportement financier et de consommation des ménages frontaliers. Cette enquête a été conduite en 2018 par la BCL en collaboration avec le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER). Son objectif est de recueillir des informations détaillées sur la situation économique des ménages des frontaliers, qui représentaient presque 50% de l'emploi salarié au Luxembourg en 2018.

Un deuxième encadré analyse les fonds d'investissement alternatifs non réglementés établis au

Luxembourg. L'environnement réglementaire de ces fonds est abordé dans un premier temps, avant de présenter les statistiques relatives à l'activité de ces fonds. Cette analyse se base sur des données collectées par la BCL, complétées, le cas échéant, par les documents publiés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

L'analyse de la conjoncture est complétée par des études dédiées à des sujets spécifiques. Une première analyse demande si les nouveaux locataires paient des loyers plus élevés que les locataires qui occupent un logement depuis longtemps. Sur la base des données de l'enquête sur le comportement financier et de consommation des ménages, on constate qu'au Luxembourg les nouveaux locataires paient des loyers nettement plus élevés que les autres ménages louant un logement comparable.

Une deuxième analyse offre une vue d'ensemble de l'utilisation des instruments de paiement au Luxembourg. Après l'analyse de l'utilisation des différents instruments de paiement scripturaux, elle présente plus en détail le virement SEPA (*Single Euro Payments Area*) instantané, qui pourra le cas échéant compléter l'offre actuelle dans diverses situations de paiement (magasins, commerce électronique et transactions de personne à personne).

Dans la deuxième partie, ce bulletin reprend l'avis de la BCL sur les projets de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2021 et la programmation financière pluriannuelle pour la période 2020-2024. Cet avis a été présenté le 30 novembre 2020 à la Commission des Finances et du Budget de la Chambre des députés.

Le Bulletin 2021/1 est disponible sur simple demande, dans la limite des stocks disponibles, auprès de la BCL (info@bcl.lu) et peut également être téléchargé sur le site internet de la BCL (www.bcl.lu).

Département Relations internationales et communication
Section Communication
Tél. : (+352) 4774-4265 ou 4599
Email : press@bcl.lu
www.bcl.lu